

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le **26 JUIN 2026**
ID : 007-210700647-20260625-001243-DE

Nombre de
Conseillers :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

Procurations :

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°45 – 2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026

RAPPEL du REGLEMENT

Le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un « **intérêt public local** », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

1) Les associations locales (sportives et culturelles) qui n'ont pas adressé de dossier dans les délais requis (bilan de l'année antérieure, projets de l'exercice en cours, questionnaire annuel...)

= SUBVENTION REVUE À LA BAISSSE OU EVENTUELLEMENT SUPPRIMÉE

2) Les associations qui transmettent un dossier

= SUBVENTION MODIFIÉE, le cas échéant

3) Les associations en arrêt d'activités ou ayant fait l'objet d'une compensation

(équivalente à la subvention habituelle : aide matérielle, etc...)

= SUBVENTION SUSPENDUE OU REVUE

4) Restrictions Budgétaires

La Commune se réserve le droit de modifier ou de supprimer le montant de la subvention en cas de difficultés financières.

N.B. : les montants figurant en italique ont déjà fait l'objet d'une délibération ; ils sont donc mentionnés « pour mémoire ».

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26 JUIN 2026

ID : 007-210700647-20260625-001243-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour,
(Mme Brigitte CHANEAC, Mme Karine CLAUZIER et Mme Sophie LABAUNE, membres du Comité de Jumelage, Mine de Couleurs, Mme Lucile SORIA, FCPE, M. Gilles NARBOT, Association de Pêche, Mme Simone PHILIBERT, Comité des Fêtes et Mme Brigitte ALINQUANT, Chorale Méli Mélodie, ne participant pas au vote)

- **APPROUVE** les subventions mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que, les subventions octroyées ont toutes été diminuées de 2%, cette année,
- **AUTORISE** le Maire à signer les mandats et toutes pièces s'y rapportant.

PJ : tableaux des subventions 2026.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Affiché le 26 juin 2026

*Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026*

1) associations sportives - 2026 (compte 6574 CF 40)					
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	Objet / Observations	
	rappel 2025	2026 (a)	2025 (b)		
CYCLO RANDONNEURS	240	235			
PETITE BOULE DE LA GARE	0	0			
SOCIETE DE CHASSE	141	138			
SOCIETE DE PECHE	924	906			
MOTO CLUB	142	139			
ARDECHE RALLYE PROMOTION	120	118			
SOUS TOTAL 1	1567	1536			
TOTAL (a + b)		1536			
2) associations pour la culture et l'animation - 2026 (compte 6574 CF 30)					
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	Objet / Observations	
	rappel 2025	2026 (a)	2026 (b)		
AMICALE DES HABITANTS DE LA PALISSE	263	258			
ARDECHE DYNAMIQUE VACANCES (ADV07)	150	147			
CHŒUR DU VIVARAIS	0	0		sans activité	
CHORALE MELI-MELODIE	152	149			
CHORALE DES BOUTIERES	160	157			
COMITE DE JUMELAGE 1	0	0			
COMITE DE JUMELAGE 2	152	149			
COMITE DES FETES	1762	1727	14 373	(séance BP 2026)	
CORY DANSES	0	0		Association sans activité	
MDL du Lycée	233	228			
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	233	228			
FOYER SOCIO-EDUCATIF ST LOUIS	233	228			
LES AMIES DU PATCHWORK	75	74			
LES PONTONNIERS DE LA BASSE VILLE	145	142			
SOU DES ECOLES	441	432			
UNION MUSICALE	224	220			
MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT	0	0			
CLUB PHILATELIQUE EYRIEUX BOUTIERES	0	0			

UNIVERSITE POPULAIRE DES BOUTIERES	0	0	
LE CHEYLARD GAMES	180	176	
MINE DE COULEURS	240	235	
LES GREMIS	250	0	Réglée 2 fois en 2025 et non remboursée
SOUS TOTAL 2	4893	4550	
TOTAL (a + b)		4 550	

3) associations d'entraide et d'action sociale - 2026 (compte 6574 CF 520)

SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	Objet / Observations
	rappel 2025	2026 (a)	2026 (b)	
ACPG-CATM	603	591		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	439	430		
AMICALE DONNEURS DE SANG DES BOUTIERES	237	232		
APEL SAINT FRANCOIS REGIS	228	223		
APEL SAINT LOUIS	228	223		
CONJOINTS SURVIVANTS	251	246		
RETRAITES PERS. AGEES Club 3ème Age	2475	2426		
C.I.F.F.	0	0		pas d'activité sur la commune
CROIX ROUGE FRANCAISE	0	0		pas d'activité sur la commune
FCPE (maternelle/primaire)	228	223		
FCPE (collège/lycée)	228	223		
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	199	195		
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	202	198		
PREVENTION ROUTIERE	250	250		Montant imposé
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	0	0		
SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS 07	160	157		
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	299	293		
A.A.D. 07 - Privas	5121	5019		
TRAIT D'UNION	0	0		Versée par le CCAS
ADPC	187	183		
NATURE ET PROGRES	121	119		
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	121	119		
SCOUTS GUIDES DE FRANCE	240	235		

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

26 JUIN 2026



ID : 007-210700647-20260625-001243-DE

Association Médicale des Boutières	221	217	
SOUS TOTAL 3	12 038	11 802	
TOTAL (a + b)		11 802	

4) associations socio-professionnelles - 2026 (compte 6574 CF 520)						
SUBVENTIONS		Ordinaires		autres / except.		Objet / Observations
		rappel 2025	2026 (a)	2026 (b)		
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE			0	0		
UNION LOCALE CFTC			0	0		
UNION LOCALE CGT			0	0		
USR-CGT			121	119		
SOUS TOTAL 4			121	119		
TOTAL (a + b)				119		

RECAPITULATIF		Ordinaires		autres / except.		TOTAL GENERAL
		rappel 2025	2026 (a)	2026 (b)		2026 (a + b)
1 - Associations sportives 6574-40		1 567	1 536			1 536
2 - Associations pour la culture et l'animation 6574-30		4 893	4 550			4 550
3 - Associations d'entraide et d'action sociale 6574-520		12 038	11 802			11 802
4 - Associations socio-professionnelles 6574-520		121	119			119
TOTAL GENERAL 2025		18 619	18 007			18 007

Mise à jour du 19/05/2026